

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location (a)		Autofinancement	
		COMITE de quartier	200
Frais de transport (b)			
		Participation des personnes (d)	
Boissons et alimentation			
Boucherie AMARI	140		
Sauces	52		
AUCHAN (baguettes et salades)	50	Autres financements	
		Association HORIZON	200
Achat de fournitures (c)			
ROUGIE ET PLE	114		
FAMIFLORA	214		
BRICOMARCHE (charbon de bois)	17		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	849
Taxes (SACEM)	62		
Divers			
« Les Maraudeurs » (blind test et concert)	600		
Valorisation du bénévolat	309	Don des bénévoles	309
6 X 3 X 11,88	214		214
4 X 2 X 11,88	95		95
Sous-total des dépenses engagées			
Financement d'un autre projet (e)			
Total	1558	Total	1558

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.